

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DASES 17 G : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association « Tout autre chose » pour son action d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion : ateliers sociolinguistiques et accès aux droits.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution d'un financement à l'association « Tout autre chose » pour soutenir le fonctionnement de ses actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits, dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^è commission,

Délibère

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec l'association « Tout autre chose » (18990), 13 rue Rodier (75009), une convention, dont le texte est joint au présent délibéré. Il fixe la contribution financière du Département de Paris à 30.000 euros au titre de l'année 2017 pour son action d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion : ateliers sociolinguistiques et accès aux droits (2017_04872).

Article 2: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF34015 du Département de Paris pour l'exercice 2017 et suivants sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO

